

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2014

2014 DAC 1164 Subventions (14.300 euros) à 7 associations dans les quartiers Porte Montmartre Amiraux Simplon (18e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations 4 à 4 Dix-huit, Cultures sur cour, Théâtre Pixel, Sierra Prod, Mille et une Images, La Bande à Godot, La Fabrique des Impossibles pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers Amiraux Simplon et Porte Montmartre du 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 15 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association 4 à 4 Dix-huit, 14 rue Simplon 75018 Paris, pour le projet Chorale intergénérationnelle. Simpa : 11945 ; 2014_03304.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Cultures sur cour, 147 rue de Clignancourt 75018 Paris, pour le projet d'action culturelle et familiale. 16027 ; 2014_03886.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association Théâtre Pixel, 18 rue de Championnet 75018, pour le projet d'ateliers de pratique artistique. Simpa : 3641; 2014_03717.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Sierra Prod, 20, rue Camille Flammarion 75018, pour le projet Le Temps du chantier. Simpa : 8462 ; 2014_3459.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Sierra Prod, 20, rue Camille Flammarion 75018, pour le projet Passages, un quartier en mouvement. Simpa : 8462 ; 2014_3932.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association La Bande à Godot, 2, rue de Panama 75018 Paris pour les projets Moi, mon quartier, ma ville, et La Bicyclette Rouge. Simpa : 106661 ; 2014_03438.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association La Fabrique des Impossibles, 26 rue Château Landon 75010 Paris pour le projet Les Grandes Personnes de la Porte Montmartre. 43443 ; 2014_03452.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2.300 euros est attribuée à l'association Mille et une Images, 15, passage Ramey 75018 Paris pour le projet Festival Images. Simpa : 9513 ; 2014_03523.

Article 9 : La dépense totale correspondante, soit 14.300 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.